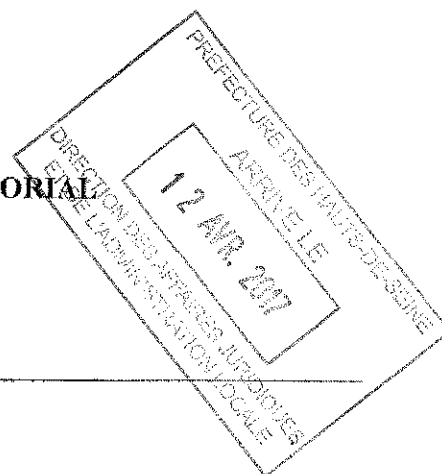


République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire  
du 30 mars 2017



Délibération n°2017 / S03/004

**Objet : Vote du budget primitif principal de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2017.**

Le 30 mars 2017, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Argenteuil, salle Jean VILAR Boulevard Héloïse, sous la présidence de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de Territoire : 80

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres représentés : 25

*Monsieur Mohamed MAZOUZI* a été désigné secrétaire de séance ;

**EXPOSÉ**

Considérant que l'Etablissement public territorial doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial pour 2017 est équilibré à un montant global de 101.776.802 euros, dont 773.291 euros en section d'investissement et 101.003.511 euros en section de fonctionnement,

Considérant un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE**

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire et le projet de budget primitif de l'EPT pour l'année 2017 ;

Après en avoir débattu ;

## DÉLIBÈRE

Article 1. DÉCIDE d'adopter le budget primitif de l'EPT pour l'année 2017 dont la balance générale s'établit à 101.776.802 euros en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
011	Charges à caractère général	27.876.358 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.940.228 €
014	Atténuation de produits	60.806.446 €
65	Autres charges de gestion courante	7.968.508 €
67	Charges exceptionnelles	1.000 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.000 €
022	Dépenses imprévues	696.538 €
023	Virement à la section d'investissement	713.433 €
<b>Total</b>		<b>101.003.511 €</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
70	Produit des services	450.000 €
73	Impôts et taxes	69.244.543 €
74	Dotations, subventions et participations	31.308.968 €
<b>Total</b>		<b>101.003.511 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2017</b>
20	Immobilisations incorporelles	33.802 €
21	Immobilisations corporelles	739.489 €
<b>Total</b>		<b>773.291 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2017</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	58.858 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1.000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	713.433 €
<b>Total</b>		<b>773.291 €</b>

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

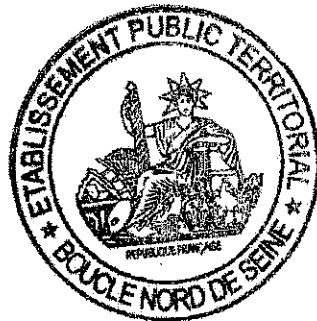
*Annexe : document budgétaire*

Résultat des votes :

Pour : 63

Contre : 10

Abstentions : 0



Fait et délibéré ce jour,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Président du Territoire  
 Boucle Nord de Seine

Alain-Bernard BOULANGER  
 Officier de la Légion d'honneur

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 30 mars à 18h, se sont réunis en séance publique, salle Jean VILAR, boulevard Héloïse à Argenteuil, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 20 mars 2017 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS : 48**

Monsieur BENEDEC Fabien, Monsieur CAMILLERI Mickaël, Monsieur CLAVEL Benoît, Madame COLIN Chantal, Monsieur DOUCET Philippe, Madame KARCHER Renée, Madame LE NAGARD Marie-France, Monsieur METEZEAU Philippe, Monsieur MOTHRON Georges, Monsieur PERICAT Xavier, Madame RAIB Naïma, Monsieur SAVRY Gilles, Madame VUILLEMIN Anne-Sophie, Monsieur AESCHLIMANN Manuel, Madame AESCHLIMANN Marie-Dominique, Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Monsieur DE PINS Antoine, Monsieur FANIER Basile, Madame FISCHER Josiane, Monsieur JEHANIN Romain, Monsieur LAM Thomas, Monsieur MANCIPOZ André, Madame MEYNARD Sylvie, Madame JAUFFRET Anne-Christine, Monsieur REVILLON Yves, Monsieur VINCENT Henri, Monsieur COCHEPAIN Stéphane, Madame DELACROIX Agnès, Madame HADRI Nadoi, Madame LAUER Evelyne, Monsieur MERCIER Luc, Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur BOUCHOUICHA Yahia, Madame BOURDU Anne, Madame COBLENTZ Caroline, Madame DELATTRE Amélie, Madame GOUETA Nicole, Monsieur MOME Michel, Monsieur PERROTEL Sébastien, Monsieur BOULORD Grégory, Monsieur HOURSON Marc, Monsieur LECLERC Patrice, Madame MOUADDINE Nadia, Madame PEREZ Anne-Laure, Monsieur BOULANGER Alain-Bernard, Madame LORIAUX Christine, Monsieur MAAZOUZI Mohamed, Monsieur PELAIN Pascal.

**POUVOIRS DONNÉS: 25**

Madame AMARIR Fatima représentée par Madame LE NAGARD Marie-France, Madame ANZAGH Sémia représentée par Monsieur CLAVEL Benoît, Madame BACHA Fatima représentée par Monsieur CAMILLERI Mickaël, Madame CHARAIX Céline représentée par Monsieur MAAZOUZI Mohamed, Monsieur DEBEAUD Franck représenté par Monsieur PERICAT Xavier, Madame MERGY Aurélie représentée par Monsieur SAVRY Gilles, Madame CAZABAN Julie représentée par Madame AESCHLIMANN Marie-Dominique, Monsieur JUSTICE Éric représenté par Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Monsieur MARE Guillaume représenté par Monsieur LAM Thomas, Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire représentée par Madame FISCHER Josiane, Madame MERIC Delphine représentée par Madame KARCHER Renée, Madame PARRENIN Lara représentée par Monsieur DE PINS Antoine, Monsieur BOULDOIRES Benoît représenté par Monsieur VINCENT Henri, Madame MARIAUD Sylvie représentée par Madame JAUFFRET Anne-Christine, Monsieur ALLAMELLOU Manuel représenté par Monsieur BENEDEC Fabien, Monsieur GARNIER Jean-Pierre représenté par Madame DELACROIX Agnès, Madame LE MOAL Alice représentée par Monsieur COCHEPAIN Stéphane, Monsieur PINARD Patrice représenté par Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur BACHELAY Alexis représenté par Monsieur DOUCET Philippe, Monsieur BOLUFER Jean Paul représenté par Madame GOUETA Nicole, Monsieur PIQUE Yves représenté par Madame DELATTRE Amélie, Madame SOW Fatoumata représentée par Monsieur JEHANIN Romain, Monsieur ABSSI Chaouki représenté par Monsieur LECLERC Patrice, Madame LENOIR Laurence représentée par Madame COLIN Chantal, Madame TOUMI Délia représentée par Madame PEREZ Anne-Laure.

**ABSENTS : 7**

Monsieur EL HADDAD Khaled, Madame IDRI-BAYOL Samia, Monsieur CHAKER Rachid, Madame FRONTIGNY Nadia, Madame LEGHMARA Leila, Monsieur METIAS Samuei, Madame VALLEE Marie-Lise.

Monsieur Mohamed MAAZOUZI est désigné comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

**DELIBERATION N° 2017/S03/004**

Transmission & Affichage le

**Le Président,**  
Alain Bernard BOULANGER

